

LA BAUQUETTE

Vue sur Bâalon



La mairie d'Olizy sur Chiers



Les étangs de Brouennes



LA BAUQUETTE

LE MOT DU PRESIDENT

En cette période estivale, je souhaite que chacun et chacune d'entre vous profite de la fin de ses vacances avant cette nouvelle rentrée.

Aujourd'hui, je constate la très grande présence des associations sur l'ensemble des 19 Communes. Ce sont près de 80 groupements associatifs qui animent la vie locale. On ne soulignera jamais assez les efforts et le travail remarquable accomplis par ces dizaines de personnes, bénévoles entre autres. En effet, le calendrier des manifestations 2000 témoigne de ces activités denses qui jalonnent notre quotidien. En outre, il est certain que ces associations en place constituent autant de repères pour les jeunes et les moins jeunes. Il est possible de mesurer le dynamisme d'un territoire comme le nôtre à partir des animations mises en place.

Parmi les secteurs les plus présents, l'animation dans les villages remporte un vif succès grâce à des associations comme « Bâalon Loisirs », « les Amis de Notre Dame de Montserrat », « Inor en Fête ». Le sport est également à l'affiche avec : « ACCA de Cesse », « Karaté Club de Beaufort en Argonne », « Tennis club de Laneuville sur Meuse », « Aïkido à Stenay ». Autre volet important dans le secteur associatif, la culture et les loisirs grâce à : « Halles Loisirs », « Vie et Loisirs à Lamouilly », « Yoga à Moulins St Hubert », « Action Cinéma de Stenay », « La Lyre Stenaisienne »,... L'activité sociale est très importante également. A titre d'illustration, je citerai « le Centre Social et Culturel de Stenay », « Instance Locale de Coordination Gérontologique », etc...

La liste est loin d'être exhaustive. Il me faut bien reconnaître qu'en fait, les associations et les bénévoles qui les constituent, sont le fer de lance des animations locales pour le plus grand bénéfice des personnes qui vivent dans nos Communes.

C'est de cette manière que le lien social, le contact, perdurent, et c'est sur cette même voie que notre attachement à notre canton, notre ancrage territorial s'affirme et s'affirmera encore plus....

Jean LEGRAND

SOMMAIRE N°3

- ❶ Le mot du Président.
- ❷ Le recyclage d'accord !...
..., le tri d'abord !
- ❸ Les Maires ont la parole.
- ❹ Brouennes et la pierre...toute une histoire !
- ❺ L'école d'aujourd'hui...,
...l'école d'autrefois.
- ❻ Bienôt une déchetterie !
- ❼ Le petit plus qui vous rendra service.

La Communauté de Communes
du Pays
de STENAY remercie:

-L'Office de Tourisme pour le
prêt des photographies qui
illustrent ce journal

-Monsieur Célestin LOUIS
pour son témoignage patoisant.

Un stagiaire au service de l'environnement :

Actuellement, la Communauté de Communes accueille Monsieur Alain BONNEFOY domicilié à Charmois dans la Commune de Mouzay.

Cet étudiant réalise en coopération avec les élus locaux, une étude relative à l'amélioration des entrées de villages, ainsi qu'à l'entretien du petit patrimoine public.

Nous tenons à le remercier pour son travail efficace et lui souhaitons bonne chance dans la poursuite de ses études.



LE RECYCLAGE, D'ACCORD ! ... LE TRI D'ABORD !

86% des Français se disent prêts à trier régulièrement leurs déchets à domicile. Or, les pratiques ne reflètent malheureusement pas toujours cette bonne volonté. Car le tri remet en question les habitudes, les gestes de la vie quotidienne. Pourtant, paradoxalement, l'idée de recycler les déchets dans une finalité « écologique » et surtout « civique », est également majoritairement partagée. Alors pourquoi en rester aux idées, aux bonnes volontés ? Passons à l'acte ! Ou plus exactement : passons au tri ! Car pour recycler, il faut trier ! Peut-être certains d'entre nous se demandent encore : Que dois-je trier ? Comment ?

L'illustration au centre de l'article reprend schématiquement la démarche à suivre. Du reste, vous devez reconnaître cette plaquette, celle-ci a été distribuée par les étudiants en charge de l'explication de ce petit guide pratique de fonctionnement du tri sélectif.

Il apparaît ainsi qu'il existe 3 catégories de déchets à trier :

- le verre
- les cartons et les papiers
- les emballages plastiques et métalliques

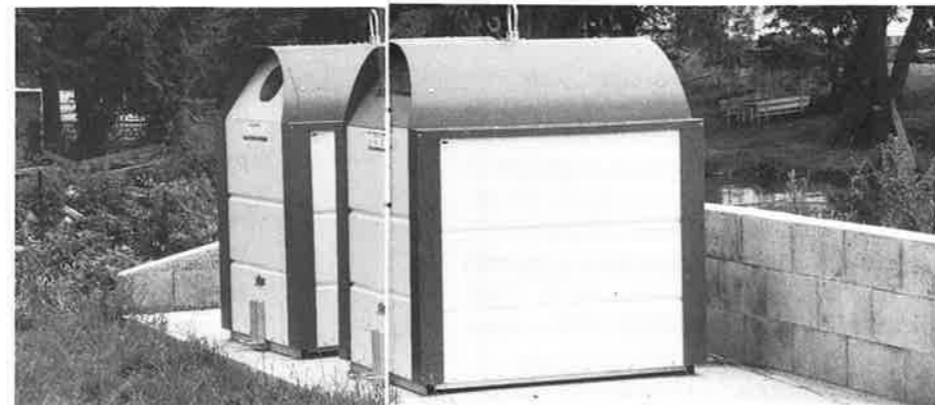
Chacun trouvera dans sa Commune de résidence 3 types de container. Au total, ce sont 68 containers qui sont installés dans les différentes collectivités locales pour recevoir les déchets triés.

Plus récemment, un sac de pré-collecte pour vous permettre de transporter vos déchets vous a été remis ou est encore à votre disposition dans votre Mairie.

Une fois le tri réalisé, on peut alors s'interroger sur le devenir de ceux-ci ? Tout simplement, après avoir été collectés, les déchets sont acheminés vers un centre de tri. Actuellement, il s'agit du centre de tri de l'entreprise Dectra implanté à Sedan.

De là, les matériaux sont passés en revue, conditionnés et expédiés :

- vers l'entreprise ROCHETTE VENIZEL (Soissons) en ce qui concerne le papier/carton
- vers l'entreprise MATUSSIÈRE ET FOREST (Raon) pour les emballages plastiques et métalliques
- vers l'ARERS (Reims) afin de contribuer à la recherche médicale contre le cancer.



Communauté de Communes du pays de STENAY

Je trie mes emballages

3 types de matériaux = 3 conteneurs

INTERDITS

VERRES

Vitres, miroirs, bouchons, capsules, couvercles, vaisselle, porcelaine, ampoules, néons, pare-brises, faïence, vases...

CARTONS & PAPIERS

Articles d'hygiène souillés (mouchoirs, couches...), papiers absorbants, cartons et papiers souillés, enveloppes à fenêtres, classeurs, papiers spéciaux (cellophane, papier peint, carbone)...

AUTRES EMBALLAGES

Emballages plastiques ayant contenu de l'huile ou des produits toxiques ou pharmaceutiques, emballages plastiques sans goulot à vis, pots de yaourts, pots de jardin, sacs, films, bâches, boîtes plastiques ou en polystyrène...

Bouteilles Plastiques
Briques
Métalliques

Création BTS CREAPUB - Verdun - Imp. AGM Belleville

Ainsi, le recyclage prend le relais. En effet, la valorisation des déchets fait l'objet d'un contrat passé entre la Communauté de Communes du Pays de Stenay et la société ADELPHE. Il s'agit du « Contrat de Valorisation des Emballages Ménagers ». A travers ce document, la Communauté de Communes s'engage avec vous à trier les déchets ménagers. En contrepartie, ce système va permettre de bénéficier d'un soutien financier à la tonne triée. Pour le moment, il n'est pas possible de vous transmettre d'éléments chiffrés. Ce sera le cas dès que des bilans intermédiaires pourront être dressés.

Par conséquent, l'enjeu consiste à diminuer les 2450 tonnes d'ordures ménagères produites chaque année et qui représentent un coût de traitement de l'ordre de 1 780 000 F. Car nous savons que le prix de la tonne enfouie ira encore en augmentant. Les prévisions de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sont irréversibles au regard des données figurant dans le tableau ci-contre.

Alors que dans le même temps, nous pouvons trier, et donc recycler à moindre coût. Il faut bien reconnaître qu'il semble de moins en moins logique de payer pour enfouir les déchets ménagers, alors que l'on peut grâce au dispositif du tri sélectif valoriser les matières et limiter « l'inflation » du coût des ordures ménagères.

Donc, au delà de l'aspect environnemental, il y a toute la dimension économique du tri sélectif à prendre en considération.. Aussi, afin de vérifier le bon fonctionnement de ce dispositif et sa bonne application, prochainement, des contrôles seront effectués dans chaque Commune. En effet, il revient à chacun de s'adapter le plus rapidement possible à cette nouvelle situation, en ayant le réflexe « citoyen » de trier.

Ce système est opérationnel depuis le 1^{er} juillet, un signe montre que nous sommes de plus en plus nombreux à faire régulièrement cette démarche de tri sélectif : les containers sont vite remplis, bien qu'ils soient vidés le plus souvent possible.

Alors continuons ainsi, car nous sommes tous concernés !

LA BAUQUETTE

LES MAIRES ONT LA PAROLE

Mme KAZUK, Maire de BROUENNES :

« BROUENNES est un village rue les plus caractéristiques de la région, construit le long du ruisseau de Baâlon. Ce petit cours d'eau a facilité l'installation d'étangs entre le village et le château de Bronelle, à l'ouest. Par un testament olographe du 24 09 1978, J.C. ROUYER légua aux pauvres de la paroisse et pour l'enseignement de 20 enfants pauvres, un corps de ferme dont le revenu est au profit du C.C.A.S. En 1840, la Commune s'étend sur 1222 ha, altitude 200 m, où il existait 2 moulins. Quant aux ressources, les carrières de BROUENNES occupaient 10 à 12 ouvriers, qui produisaient 800 à 900 m³ annuel de pierre de taille. L'église du XII^{ème} siècle modifiée en 1441, 1590, 1655, voûtée en 1632, est restaurée en 1714, 1953 et 1954, suite à la guerre de 39-45. Les retables (construction de pierre ou bois contre laquelle est appuyé l'autel d'une église) en bois sculptés furent achetés à la voûte des minimes de l'église des minimes à DUN SUR MEUSE en 1972. En mai 1998, l'abbé FONTAINE a béni les cloches de l'église pour leur 100^{ème} anniversaire.

La population en 1850 se montait à 527 habitants, à l'heure actuelle la population est en nette augmentation (145 au dernier recensement).

Aujourd'hui, les ressources de la Commune sont principalement : les contributions des ménages et des terres agricoles, la location du presbytère, du logement de l'école ainsi que de 2 autres appartements. Les propriétés foncières sont faibles : 22 ha de terre loués aux agriculteurs de la Commune, 43 ha de forêt. Par ailleurs, la Commune a investi dans le curage de la Chiers. »

M. DUMAY, Maire de CESSÉ :

« Malgré une météo capricieuse pour les mois de juin et juillet, nos fidèles vacanciers sont revenus. Certains de Belgique et d'autres de diverses régions de France. Tous ces touristes apprécient notre région pour sa verdure, son calme ainsi que l'accueil chaleureux qui leur est réservé par les propriétaires de gîtes et de campings, l'OTSI mais aussi les populations qui ont noué avec le temps des liens d'amitié assez fort.

Par l'intermédiaire de notre Communauté de Communes, les élus souhaitent améliorer davantage la vie économique de notre canton, afin que celui-ci puisse prétendre à un avenir profitable à tous. »

M.ROZET, Maire de LAMOUILLY :

« C'est un gué permettant de traverser la rivière « La Chiers » qui a été à l'origine du village de LAMOUILLY. Ce gué situé sur la route menant au sanctuaire de DIANE-ARDUINA (St Walfroy) figure sur les cartes très anciennes. Jusqu'en 1914, le 21 juillet était célébrée la foire aux Cerises de Saint Walfroy. Des chariots arrivaient à LAMOUILLY et les gens prenaient à pied l'antique chemin du sanctuaire. Un pont partiellement détruit en 1914 a été construit en 1818 sur la rivière car le débit d'eau peut varier de 3m³ à 350 m³ seconde. Il a été remplacé vers 1934 par un pont en béton détruit en 1940 et remplacé à l'identique vers 1955. Notons que LAMOUILLY est le seul village du canton de Stenay, situé sur la rive droite de « La Chiers ». »

M.DEBOUT, Maire de NEPVANT:

« La Commune de NEPVANT projète avec le concours de la Communauté de Communes la création de 2 logements. Cet aménagement est envisageable avec les différentes aides financières. Concernant l'aménagement du village, et plus exactement l'aménagement des usoirs (2^{ème} tranche), je tiens à vous informer que les travaux vont débuter début septembre 2000. Nous nous tiendrons strictement à l'enveloppe des subventions initiale. Pour ce qui est des containers, chaque administré peut proposer quel serait le meilleur emplacement des containers auprès de la Mairie. Pour l'entretien des villages, nos moyens humains et financiers étant limités, ne serait-il pas possible d'envisager de créer une équipe qui assumerait les nombreux travaux à faire au quotidien dans nos Communes...»

LA BAUQUETTE

BROUENNES ET LA PIERRE ...TOUTE UNE HISTOIRE !

A Brouennes, la pierre est reine. La pierre de Brouennes a de tout temps été estimée... Elle occupait autrefois beaucoup de carriers, de maçons. On a connu jusqu'à vingt ouvriers à la carrière, et il y avait encore en 1945 sept tailleurs de pierre au village. La pierre de Brouennes était surtout recherchée pour son aspect coquille d'œuf au teint mat ; une belle pierre de façades, une pierre qui a servi ici et là dans la région, et entre autres à la reconstruction du clocher de Lion-devant-Dun en 1948.

Et de son passé, Brouennes garde un talent ...de taille. M.Fassi est le dernier tailleur de pierres de Brouennes. Il a 75 ans et une véritable passion pour la pierre. La pierre, M. Fassi est tombé dedans quand il était petit. « J'ai commencé à l'âge de 14 ans sur les chantiers, j'ai appris sur le tas à Stenay, ce sont les anciens qui m'ont formé. ». Mais finis aujourd'hui les travaux de gros œuvre. C'est dans sa grange, ou plutôt hors de sa grange (celle-ci étant devenue trop petite) que M. Fassi entame sa passion... Boîtes aux lettres répliques de maisonnettes, puits, ponts levis, pots de fleurs finement ciselées, bougeoirs, mini portiques version gréco-romain, porte-lampes, etc. M. Fassi a aujourd'hui 75 ans, et depuis l'heure de la retraite il y a quinze ans, il travaille et travaille encore « tous les jours de deux à trois heures par jour ! J'ai toujours aimé mon métier... ». Et cela se voit. « Je n'ai plus de place dans la grange, alors j'entasse dehors, je travaille pour mon plaisir, pas pour vendre, j'ai assez de ma retraite... C'est désormais le musée de Brouennes, ouvert, entrée libre et gratuite, et je suis content quand je vois des gens qui s'arrêtent, me demandent des explications ; j'ai aussi des écoles qui viennent me voir, et j'adore écouter les enfants, les regarder toucher les outils... ». Ah ! Les outils... ! « Aucun outil électrique, à l'époque, les bâtisseurs de cathédrales n'avaient pas l'électricité...les outils sont séculaires... Les tailleurs de pierre autrefois étaient aussi maréchal ferrant et fabriquaient eux-mêmes leurs outils. ». Un passe partout, un rabot, une gouge, un rustique... « Quand je commence, il faut que je termine vite. Je travaille sans plan, ni mesure. Mes pièces les plus importantes me demandent une vingtaine d'heures de travail ; ça va vite. ». Et elles finissent ensuite sur les étagères et le sol de la grange, sagement alignées...Combien ? « environ 500 »....

Brouennes et la pierre ont toujours fait bon ménage, et aujourd'hui, la pierre de Brouennes est mise à l'honneur dans le village. Fleurs et pierres façonnées par M. Fassi décorent le village, mais aussi le puits récemment rénové. Les fleurs éphémères et la pierre immortelle à Brouennes se laissent découvrir, se laissent admirer... Et si vous alliez y faire un tour ?

Françoise THOMAS



Quelle Sculpture !

Le 11 août dernier, au Centre Social et Culturel de Stenay avait lieu le vernissage de l'atelier sculpture sur pierre. Des jeunes de profil différent, d'horizon différent, ont élaboré à la main 3 sculptures qui sont visibles dans le Parc de la Forge à Stenay. Ce témoignage inaltérable dans le temps et dans les esprits met en valeur la capacité de l'Homme à construire de ses propres mains son avenir.

LA BAUQUETTE

L'ECOLE D'AUJOURD'HUI,...

C'est le rentrée des classes pour tous ! Nos enfants vont donc reprendre le chemin de l'école. Mais auparavant, ils doivent être inscrits, ce qui implique de suivre certaines procédures, certes lourdes parfois, cependant nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

En ce qui concerne les inscriptions à l'intérieur du canton de Stenay, ce sont les règles découlant des statuts de la Communauté de Communes. En l'espèce, les élus sont attachés à la notion d'effectif par école afin qu'il soit possible de maintenir durablement les écoles en milieu rural.

En revanche, si un foyer résidant dans l'une des 19 Communes souhaite inscrire son enfant dans une école hors canton, il en est tout autrement. Les motifs qui conduisent à faire cette inscription doivent impérativement être dans le dispositif légal qui encadre le domaine scolaire, à savoir :

- obligations professionnelles des parents et absence de moyens de garde et de cantine
- raisons médicales
- inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même Commune

Il faut donc se trouver dans l'un de ces cas de figure pour mener à bien une inscription scolaire hors zone. Comment faire alors pour bien faire ?

La Communauté de Communes du Pays de Stenay est compétente en matière d'enseignement primaire et maternel. En conséquence, chaque famille concernée doit saisir par courrier le Président de la Communauté de Communes de la volonté d'inscrire tel enfant dans telle école. Effectivement, le Président saisi d'une demande doit donner son accord, car ce dernier engage les finances de la Communauté de Communes du Pays de Stenay (budget scolaire) et non plus les finances d'une Commune. Après accord, les inscriptions peuvent être formulées auprès des établissements scolaires. Après avoir rappelé toutes ces formalités, souhaitons aux écoliers beaucoup de réussite et d'épanouissement dans nos établissements scolaires ! Bonne Rentrée à tous !

...L'ECOLE D'AUTREFOIS !

Y avait bintôt 70 ans pou le p'tit gamin que j'éto ; passer de la p'tite école à la grante école comme on dijeot da ce ta la. C'éto un reut événement ! A la grante rattrée don premi octopre j'avo une belle banette noire aveu un col blanc, des bês solès à semelles de bô. Ma grante sœur m'avo fâ une belle carte aveu des beur-telles, j'éto ben prope, les chevoux ben cômés, elle m'avot même min une miette de sayun se la mêche qui rebiquot toujou. Le mâtre faillot une miette pou. Ben allignés su le perron il ne fallomme bronché. Cô de choufflot. J'attrand dans la classe. Les tâpes de bô aveu les encriers blancs. Après l'appel comme les suldats (et j'étin une boune cinquantaine) le mâtre roito si les mains n'étim niches. Leçon de morale, ensuite apprenue par cœur la grante carte murale tous les départements. Le brâve houme avo ben don mau aveu une bande inla ! Heureusemâ peuchône n'allo se plaite si il ava yeu une boune baffe da la margoulette (ça valot de l'or !) Dans un esprit d'équité peut-être ? J'ama de classema pon de premi ni de pôfe darain. Mais le joux don certificat jama d'échec ! Souvent des metions. J'y avo été à pi jusqu'à Stenâ. Leçons de chants : Dis nous Petite Source, le Vieux Crépuscule. J'en ai un si bon souvenir àco haneu j'ai plaisir de les apprente à mes p'tites filles. Si le mâtre était sévère (et il fallait) il était aussi plein d'humour, il nous a inculqué des trésors de connaissances. Nous lui devons beaucoup. **Célestin LOUIS**

école	matériel	total
Mouzay	20 tapis de réception mobiliier BCD	10 800 F HT 23274 F HT
Pouilly	1 coin écoute	2310 F HT
Olizy	matelas de réception 3 lits de repos	825 F HT 1575 F HT
Baâlon	2 panneaux basket	1400 F HT
Stenay maternelle	1 lecteur CD	496 F HT
Inor	1 photocopieur	5 500 F HT
Stenay A.TOUSSAINT	7 ordinateurs équipés	71771 F HT
Par école	1 téléphone /fax	13704 F HT
TOTAL		131 655 F HT

LA BAUQUETTE

BIENTOT UNE DECHETTERIE !

En complément du ramassage des ordures ménagères et de la collecte sépa-rative, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Stenay ont engagé les démarches nécessaires à la réalisation d'une déchetterie. Bon nombre d'entre vous attendiez cet équipement, ce sera chose faite en 2001. En effet, si la procédure suit son cours, il est possible d'entrevoir une ouverture au public avant l'été 2001. Cette déchetterie sera construite à Stenay au Quartier Chanzy.

Par définition, une déchetterie est un lieu d'apport, de tri et de transit des déchets. Elle est aussi un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers peuvent déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères. Ainsi, les encombrants, les végétaux, les gravats, la ferraille, les pneus, les cartons, les huiles, les piles, les batteries seront à acheminer dans les bennes adéquates.

Pour fonctionner, cette déchetterie sera constituée de la manière suivante :

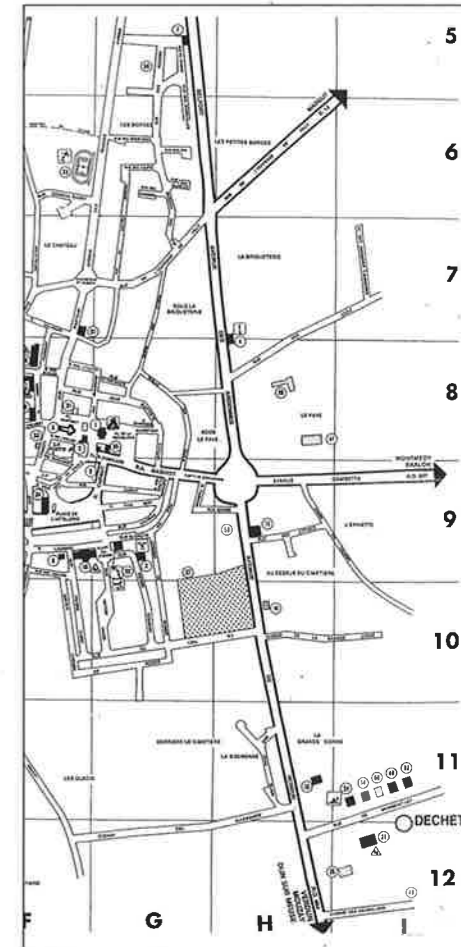
- d'un quai surélevé donnant accès par le haut à des bennes
- d'une aire d'enlèvement des bennes
- d'un local de gardiennage
- d'une clôture et de plantations permettant une meilleure intégration de la déchetterie dans l'environnement.

Le Règlement Intérieur de la déchetterie, qui sera largement diffusé, définit ses règles de fonctionnement : horaires d'ouverture, déchets acceptés, déchets refusés, restrictions, rôle du gardien,...

A l'image des catégories de déchets affichées, vous pouvez dès lors repérer les enjeux poursuivis par cette réalisation ?

- Limitation des dépôts sauvages dans les Communes. En effet, la déchetterie est un instrument fondamental de lutte contre le dépôt sauvage, car elle offre une alternative pour les déchets qui ne sont pas collectés.
- Valorisation des déchets récupérés. Cette dernière peut prendre plusieurs formes : recyclage des matériaux tels que la ferraille, le verre, le carton,...ou encore compostage des végétaux.
- Diminution de l'enfouissement des déchets ménagers. Aujourd'hui il y a un réel enjeu économique à limiter les déchets que l'on envoie à l'enfouissement, telle qu'une partie des monstres par exemple.

Ainsi, nous vous communiquerons régulièrement l'état d'avancement de ce dossier. Sachez d'ores et déjà qu'un guide de l'utilisateur sera remis à chaque foyer avant l'ouverture de cette déchetterie.



LA BAUQUETTE

LE PETIT PLUS QUI VOUS RENDRA SERVICE

LA MAISON DES SERVICES

Résidence Vauban 55 700 STENAY

Tel : 03/29/80/26/81

Dans une cellule rénovée de la résidence Vauban, la Municipalité de Stenay a regroupé l'ensemble des services dont chacun peut avoir besoin. Ce local, comme son nom l'indique, permet à tout citoyen d'obtenir des informations sociales (ex : M.S.A, A.G.R.R.), des informations relatives à l'emploi (ex : A.N.P.E.), des renseignements pratiques sur la bibliothèque, sur les logements (ex: ARIM),...

Des permanences sont tenues par différents spécialistes. Pour cette raison, il est préférable de téléphoner au 03 29 80 26 81 pour connaître les dates de chaque permanence.

A titre d'illustration, voici les principaux intervenants que vous pouvez consulter sur place :

- ✓ **SOCIAL** : A.G.R.R. , C.I.C.A.S. ,
C.R.A.M. , M.S.A. , SECURITE SOCIALE
; POINT ACCUEIL AMIE (centre d'hébergement et de réadaptation sociale) ;
A.P.A.P.H. DU NORD MEUSIEN ;
FAMILLES RURALES ETABLISSEMENT
D'ECOUTE ; CENTR'AID ; COMITE
DEPARTEMENTAL DE PREVENTION
DE L'ALCOOLISME ; CROIX BLEUE.
- ✓ **CULTURE** : BIBLIOTHEQUE POUR
TOUS.
- ✓ **EMPLOI** : A.N.P.E ; ASSEDIC ; BIS ;
MISSION LOCALE ; I.R.F.A. .
- ✓ **LOGEMENT** : ARIM ; C.A.U.E..
- ✓ **DIVERS** : ARMEE DE L'AIR ; ARMEE
DE TERRE ; CAISSE DES INCENDIES ;
C.F.D.T. ; C.M.P.P. ; DEFENSE DU
CONSOMMATEUR.

Chaque mois, la liste des permanences est transmise à votre Commune. Vous pouvez la consulter dans votre Mairie.

L'observatoire de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays de STENAY

Vous recherchez un logement ?
Vous êtes propriétaire d'un logement ou d'une maison, que vous souhaitez louer ?



Vous pouvez prendre contact avec Madame LESIEUR, au 03 29 80 31 81, qui vous renseignera ou enregistrera votre offre et en assurera la diffusion.

Actuellement sont disponibles sur le secteur :

- ↳ 2 F4
- ↳ 5 F3
- ↳ 5 F2
- ↳ 3 F1
- ↳ 1 meublé
- ↳ 2 chambres meublées

Pour obtenir des informations sur les logements collectifs, veuillez contacter les adresses suivantes :

Espace Habitat (Mouzon) au 03/24/26/10/70

H.L.M. (Verdun) au 03/29/86/20/82

S.A. H.L.M. (Bar le Duc) au 03/29/79/16/79

S.C.I. SAINT MAURICE (Stenay) au 03/29/80/37/08



L'église de Luzy St Martin



Le lavoir fleuri de Cervisy